

1. Principe de l'association

La Ronde des Familles est une association à but non lucratif permettant aux familles membres, moyennant une cotisation annuelle de 25 euros, d'échanger des gardes d'enfant. **Il ne peut en aucun cas s'agir de gardes régulières, l'association n'ayant pas vocation à se substituer à une assistante maternelle ou un centre de loisir.** L'association offre donc à ses membres la possibilité d'accéder gratuitement à un service de baby-sitting. En contrepartie, **les familles membres s'engagent à faire fonctionner bénévolement l'association** en participant à l'assemblée générale ainsi qu'à l'organisation des différents événements annuels, notamment les fêtes, le village des associations et les visites aux nouvelles familles. L'investissement de chacun est indispensable pour faire vivre l'association dans la convivialité et la bonne humeur.

Le renouvellement des adhésions doit être effectué entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, sous peine de radiation de l'association. Les familles ne souhaitant pas renouveler leur adhésion sont priées d'en informer le président ou le bureau afin d'éviter les relances inutiles. Les demandes d'adhésion émanant de familles habitant dans les communes limitrophes à Palaiseau seront étudiées au cas par cas par les membres du bureau.

2. Fonctionnement

Vous voulez sortir sans vos enfants, tel jour de telle heure à telle heure. Vous entamez alors une recherche de famille pour garder vos enfants le temps de la sortie ou pendant la nuit :

- ✓ Sur le site internet de la Ronde des Familles, consultez la liste des familles ordonnées par ordre décroissant du nombre de points.
N. B. : L'accès à l'espace membre du site de la Ronde des Familles vous sera donné dès l'acceptation de votre inscription.
- ✓ Sélectionnez une ou plusieurs familles, en favorisant les familles les plus débitrices en points, et prenez contact par téléphone, mail ou sms.

Avant la garde : mettez-vous bien d'accord avec la famille qui va garder vos enfants sur le mode et les horaires de la garde.

Après la garde : mettez-vous d'accord sur le nombre de points à déclarer. Le gardant déclarera la garde si possible dès le lendemain sur le site internet de la Ronde des Familles ; la famille ayant bénéficié de la garde devra valider le nombre de points sur le site. Attendez-vous à une demande de garde réciproque de la part du gardant.

Si une famille vous demande une garde, vous restez tout à fait libre d'accepter ou de refuser de la faire.

3. Modes de garde

Les gardes peuvent s'effectuer à tout moment :

- ✓ **Dans la journée** : la garde se fait le plus souvent chez la famille d'accueil. Dans ce cas, mettez-vous d'accord sur les repas éventuels.
- ✓ **Nuit partielle** : la garde se fait de préférence au domicile des enfants gardés (souci de ne pas réveiller les enfants). Dans ce cas, préparez un plateau pour que le gardant puisse grignoter et se désaltérer. Prévenez-le de la présence ou de l'absence de télévision, chien, chat... Prévoyez une couverture ou un duvet : il fait froid après 23 heures, même en été. Pour les bébés se transportant facilement et ayant un bon sommeil, ou pour les enfants qui le souhaitent, il est possible de les amener chez le gardant si celui-ci est d'accord pour veiller jusqu'à votre retour.
- ✓ **Nuit complète** : la garde se fait en général chez le gardant. Ce mode est conseillé pour les sorties devant se conclure au-delà de une heure du matin. Avantages :
 - le gardant n'aura pas à veiller,
 - le sortant fera une vraie sortie, pourra rentrer à l'heure qu'il souhaite et pourra potentiellement bénéficier d'une grasse matinée.

4. Quelques conseils

Si vous faites garder vos enfants :

- ✓ Préparez votre garde à l'avance (quelques jours à quelques semaines).
- ✓ Décrivez bien les habitudes nocturnes de vos enfants (endormissement, réveil) à la personne qui va les garder.
- ✓ Mettez-vous d'accord sur l'heure de reprise, coutumes alimentaires, problème de l'école...
- ✓ Assurez-vous que le gardant a un couchage décent pour vos enfants et sinon prévoyez d'apporter un couchage d'appoint.
- ✓ Informez le gardant de toute allergie et/ou symptôme en cours.
- ✓ Apportez le carnet de santé à jour de l'enfant en cas de nécessité d'une intervention médicale sous pli confidentiel si désiré.
- ✓ Prévoyez éventuellement une autorisation parentale de soin en cas d'accident et de prise en charge par des professionnels de la santé
- ✓ Dans tous les cas, laissez un numéro de téléphone où vous joindre, vous ou quelqu'un de votre famille

Si vous faites une garde :

- ✓ Respectez absolument toutes les réglementations, particulièrement en matière de transport d'enfants en véhicule (dispositifs homologués, ceintures, ...).
- ✓ N'hésitez pas à téléphoner aux parents de l'enfant pour toute interrogation.

5. Calcul des points

Le système de calcul des points est établi pour toute demi-heure entamée supérieure de plus d'un

quart d'heure.

Solde idéal : + 100 points / - 300 points. Au-dessus ou en dessous à vous d'agir pour le remettre dans les rails !

Points par 1/2 heure				
Garde chez soi				Garde chez l'enfant
1 enfant	2 enfants	3 enfants	Enfant suppl.	Quel que soit le nombre d'enfant(s)
5	7	9	+2	7 (jusqu'à minuit)
Forfait nuit complète (22h - 7h) = 9 points				10 (après minuit)